

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 049-264901992-20250331-D25_016_RESUL24-DE

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 18 h 30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Isabelle RAIMBAULT, Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Daniel VICENTE, Marie-Josèphe RENIER, Ivain BIGNONET, Roger CHAMPION, Chantal COSNEAU, Marie-Thérèse BURR, Laurent PELLOQUIN,

Absents Excusés : Chrystel BERTRON donne pouvoir à Daniel VICENTE, Maryline BEDUNEAU donne pouvoir à Marie-Josèphe RENIER, Eric VIAU, Françoise DHOTEL donne pouvoir à Chantal COSNEAU, Eric CLABECQ donne pouvoir à Roger CHAMPION, Alain SENIOW donne pouvoir à Laurent PELLOQUIN, Gilles MAZA donne pouvoir à Mélanie GIRAULT-LOISEAU.

Absents :

Convocation par mail du 25/03/2025

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 10 - Votants : 16

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2024

Vu le compte administratif 2024 précédemment approuvé ;

Il vous est proposé de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement :

Au titre des excédents antérieurs (A) + 137 195,41 €

Au titre du déficit : recettes de l'année – dépenses de l'année (B)- 3 317,86 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A + B soit + 133 877,55 €

Excédent de financement de la section d'investissement

hors restes à réaliser (D) : + 21 208,88 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement)..... 2 028,29 €

Besoin de financement affiché par la section d'investissement :..... 0 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 en 2024 : 0 €

Montant excédent de fonctionnement à reporter compte 002 au budget primitif 2025 : 133 877,55 €

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

Isabelle RAIMBAULT,

Vice-Présidente du C.C.A.S

